



Probleme d' heures supplementaires impayées.

Par **zamy53**, le **28/06/2012** à **20:42**

Bonjour,
nous sommes actuellement une quarantaines d' interimaire dans une entreprise de fonderie(fonte et acier)...
une semaine sur 2 nous ne devons(normalement) pas travailler le vendredi; mais la direction nous l' impose sous pretexte que la charge de travail est importante(depuis septembre 2011).celle ci nous dit que ces heure sont placée sur un compteur d' heure(C.E.T); et qu' elle nous seront payer a la fin de notre contrat(28 juillet 2012) car l' entreprise ferme pour travaux de modernité (2 million d' €) durant tout le mois d' aout...
cette semaine l' entreprise nous a annoncé que la tresorerie etait vide et donc que l' on ne touchera pas notre C.E.T(super on travail benevolement) et de plus que nos fins de contrat ne seront soldées qu' au mois de septembre(le 12 en interim)...
De ce fait ...la plupart des interimaire ne pourrons s' inscrire au chomage qu' a la mi septembre,sachant que les contrats s' arretent le 28 juillet....(je passe les problemes de loyer a payer ainsi que les impots qui arrivent en septembre)...6 semaine sans salaire...

Ma question est(je parle au nom de tous): Qu' elle sont les solutions juridique a notre probleme???????

Par **chris_ldv**, le **14/07/2012** à **10:41**

Bonjour,

Les heures supplémentaires pour être valables doivent être demandées (par écrit) par l'employeur, généralement avant d'être réalisées.

Si la trésorerie de l'entreprise utilisatrice est vide ce n'est pas votre problème puisque votre employeur est la société d'intérim qui est redevable des salaires.

Cordialement,